

DÉCOMPTE ANNUEL

EXERCICE 2017

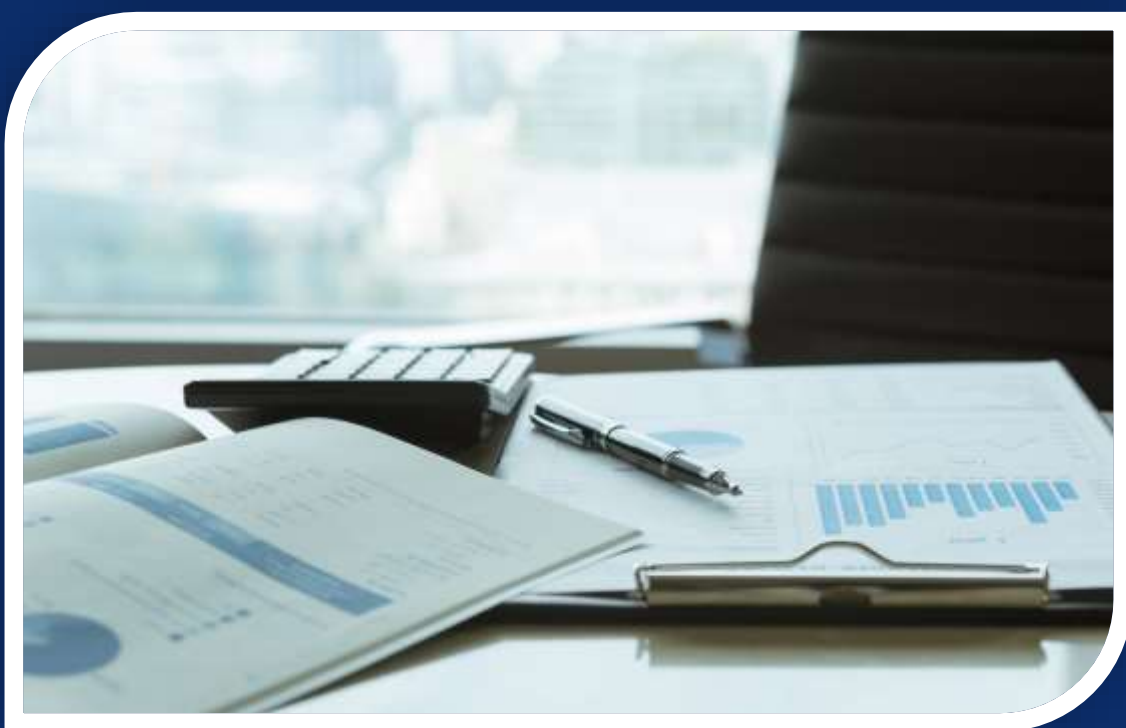


TABLE DE MATIÈRES

I. Introduction	1
II. Décomptes des recettes et des dépenses	2
Décompte des dépenses.....	2
Décompte des recettes	4
III. Paramètres sociaux	5
IV. Commentaires des dépenses	5
Frais d'administration (60).....	5
Prestations en espèces (61).....	9
Prestations en nature (62).....	17
Transferts entre ISS (63).....	18
Décharges et restitutions de cotisations (64)	19
Intérêts débiteurs (66)	19
Recours contre tiers (68).....	20
Dépenses diverses (69)	20
Dotations sur réserves et sur reports à nouveaux (81).....	20
V. Commentaires des recettes	22
Cotisations (70)	22
Participation de tiers (72)	22
Produits divers de Tiers (76)	22
Produits financiers (77)	23
Recettes diverses (79)	24
VI. Bilan de clôture au 31.12.2017	25
Actif	25
Passif	26
VII. Commentaire de l'actif	27
VIII. Commentaire du passif	31
IX. Evolution du compte de résultat	34

I. INTRODUCTION

Le décompte annuel global de l'Association d'assurance accident (AAA) est établi chaque année et contient la récapitulation des recettes et des dépenses effectivement réalisées au cours d'un exercice donné. Conformément à l'article 141 du Livre II du Code de la sécurité sociale (CSS), les comptes annuels sont approuvés par le conseil d'administration de l'AAA, qui ne peut être saisi de leur approbation qu'après un délai de six semaines suivant la remise des documents comptables à l'autorité de surveillance, l'Inspection générale de la sécurité sociale.

En particulier, le décompte annuel global de l'AAA de l'exercice 2017 comprend les décomptes des recettes et des dépenses de cet exercice, ainsi que le bilan de clôture au 31 décembre 2017.

Parmi les textes légaux qui ont une incidence sur les résultats financiers de l'exercice 2017, il y a lieu de signaler:

- L'article 148 du CSS suivant lequel la réserve de l'AAA ne peut être inférieure au montant des dépenses courantes de l'avant-dernier exercice;
- L'article 149 du CSS mentionnant qu'en dehors des revenus de placements et d'autres ressources diverses les charges du régime général sont couvertes par des cotisations. Les cotisations sont fixées annuellement sur base du budget de l'exercice à venir de manière
 - 1) à couvrir les dépenses courantes à charge de l'AAA;
 - 2) à constituer la réserve légale prévue à l'article 148.
- Le règlement grand-ducal modifié du 19 décembre 2008 relatif à la comptabilité et aux budgets des institutions de sécurité sociale.

L'Etat intervient par le remboursement à l'AAA des prestations payées pour les personnes assurées dans le cadre des régimes spéciaux visés à l'article 91 du CSS ainsi que d'une partie des frais d'administration. L'Etat verse mensuellement des avances fixées à un douzième du crédit inscrit dans le budget de l'Etat pour l'exercice en cours.

II. DÉCOMPTES DES RECETTES ET DES DÉPENSES

Décompte des dépenses

COMPTES DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2 0 1 7			
CHARGES	RESULTAT 2016	RESULTAT 2017	Variation % 2016/2017
6 Comptes de charges			
60 Frais d'administration			
600 Frais de personnel	6.980.348,13	7.603.033,20	8,9%
602 Frais d'exploitation	520.009,18	533.055,11	2,5%
603 Frais de fonctionnement	567.796,33	529.388,40	-6,8%
604 Frais généraux	1.118.993,56	1.244.317,00	11,2%
605 Frais d'acquisition	30.156,78	17.128,75	-43,2%
606 Participation aux frais d'administration d'autres ISS	1.440.916,58	1.390.375,37	-3,5%
608 Frais communs CCSS	2.069.235,29	2.080.810,20	0,6%
Total classe 60	12.727.455,85	13.398.108,03	5,3%
61 Prestations en espèces			
611 Prestations en espèces - régime général			
6110 Indemnités pour incapacités de travail	29.588.244,47	27.726.112,98	-6,3%
6111 Rentes	107.213.021,14	109.547.360,74	2,2%
6112 Rachats de rentes	3.284.885,80	3.071.620,55	-6,5%
6118 Autres secours en espèces	15.853.111,44	20.143.850,72	27,1%
611 Prestations en espèces - régimes spéciaux			
6110 Indemnités pour incapacités de travail	77.908,16	81.754,21	4,9%
6111 Rentes	1.577.489,92	1.564.157,09	-0,8%
6112 Rachats de rentes	216.031,27	47.920,92	-77,8%
6118 Autres secours en espèces	266.416,58	309.520,82	16,2%
Total classe 61	158.077.108,78	162.492.298,03	2,8%
62 Prestations en nature			
621 Prestations en nature - régime général	33.628.748,02	34.371.685,92	2,2%
621 Prestations en nature - régimes spéciaux	3.453.549,36	3.938.813,48	14,1%
Total classe 62	37.082.297,38	38.310.499,40	3,3%
63 Transferts entre ISS			
631 Prestations - régime général	2.691.123,83	2.767.475,53	2,8%
631 Prestations - régimes spéciaux	20.270,39	14.162,69	-30,1%
Total classe 63	2.711.394,22	2.781.638,22	2,6%
64 Décharges et restitutions de cotisations			
640 Décharges sur cotisations	156.082,91	130.334,12	-16,5%
641 Décharges sur prestations	21.141,86	16.592,31	-21,5%
644 Décharges sur amendes	3.250,00	0,00	-100,0%
Total classe 64	180.474,77	146.926,43	-18,6%

Montants en euros

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2 0 1 7			
CHARGES	RESULTAT 2016	RESULTAT 2017	Variation % 2016/2017
66 Intérêts débiteurs			
6611 Intérêts sur comptes courants	0,00	3,10	--
Total classe 66	0,00	3,10	
68 Recours contre tiers			
6806 Recours contre tiers	731.811,38	623.875,24	-14,7%
Total classe 68	731.811,38	623.875,24	-14,7%
69 Dépenses diverses			
699 Dépenses diverses	241.730,48	4.494,24	-98,1%
Total classe 69	241.730,48	4.494,24	-98,1%
TOTAL CHARGES COURANTES	211.752.272,86	217.757.842,69	2,8%
8 Opérations sur réserves			
81 Dotations sur réserves et sur reports à nouveaux			
810 Dotation à la réserve	9.292.160,02	19.148.172,60	106,1%
Total classe 81	9.292.160,02	19.148.172,60	106,1%
TOTAL CHARGES	221.044.432,88	236.906.015,29	7,2%

Montants en euros

Décompte des recettes

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2 0 1 7			
PRODUITS	RESULTAT 2016	RESULTAT 2017	Variation % 2016/2017
7 Comptes de produits			
70 Cotisations			
700 Cotisations	205.178.636,37	219.624.132,04	7,0%
Total classe 70	205.178.636,37	219.624.132,04	7,0%
72 Participations de tiers			
720 Participation frais (Etat)	330.229,65	378.946,88	14,8%
721 Participation prestations (Etat)	5.619.627,90	5.856.599,16	4,2%
Total classe 72	5.949.857,55	6.235.546,04	4,8%
73 Transferts entre ISS			
730 Transferts provenant de régimes de pension	378,89	0,00	-100,0%
Total classe 73	378,89	0,00	-100,0%
76 Produits divers de tiers			
760 Recours contre tiers responsables	8.824.785,72	9.568.191,68	8,4%
761 Intérêts de retard sur cotisations	172.436,39	138.598,96	-19,6%
762 Amendes d'ordre	45.375,27	35.201,35	-22,4%
764 Transferts internationaux	74.973,03	169.067,94	125,5%
765 Retenue pour pensions	441.642,21	473.192,50	7,1%
766 Remboursements sur pensions et rentes	25.775,93	26.593,18	3,2%
Total classe 76	9.584.988,55	10.410.845,61	8,6%
77 Produits financiers			
771 Revenus sur comptes et dépôts			
7712 Revenus sur comptes courants	83,82	207,45	147,5%
7712 Revenus s/placements CASS	7.503,91	313,15	-95,8%
7713 Revenus sur dépôts	304.904,58	409.544,44	34,3%
772 Revenus sur prêts	2.054,93	1.910,39	-7,0%
Total classe 77	314.547,24	411.975,43	31,0%
79 Recettes diverses			
799 Recettes diverses	16.024,28	223.516,17	1294,9%
Total classe 79	16.024,28	223.516,17	1294,9%
TOTAL PRODUITS COURANTS	221.044.432,88	236.906.015,29	7,2%
8 Opérations sur réserves			
86 Prélèvement sur réserves et sur reports à nouveaux			
860 Prélèvement à la réserve	0,00	0,00	—
Total classe 86	0,00	0,00	—
TOTAL PRODUITS	221.044.432,88	236.906.015,29	7,2%

Montants en euros

III. PARAMÈTRES SOCIAUX

	RESULTAT 2016	BUDGET 2017	RESULTAT 2017
Indice moyen de l'échelle mobile des salaires et des traitements	775,17	794.54	794,54
Facteur de revalorisation des rentes et pensions	1,420	1,426	1,426
Adaptation du montant moyen des pensions et des rentes à l'évolution réelle des salaires	0,0%	1,4%	1,4%

IV. COMMENTAIRES DES DÉPENSES

Frais d'administration (60)

600 Frais de personnel

	2016	2017
Traitements des fonctionnaires et employés publics	4.580.090,83	4.664.270,34
Traitements des employés	1.210.639,74	1.641.012,73
Rémunérations étudiants	718,82	2.147,95
Pensions, suppl. de pensions	1.188.898,74	1.295.602,18
	6.980.348,13	7.603.033,20

La croissance des dépenses pour pensions s'explique par le fait de la réévaluation des pensions. Les dépenses du personnel ont connu une légère croissance suite au recrutement de nouveaux agents pour renforcer certaines équipes.

602 Frais d'exploitation

	2016	2017
Loyer et charges locatives	355.367,28	355.231,26
Frais d'exploitation bâtiment	162.543,73	175.984,74
Installations de télécommunication	0,00	0,00
Véhicules automoteurs	2.098,17	1.839,11
	520.009,18	533.055,11

603 Frais de fonctionnement

	2016	2017
Indemnités personnel	14.264,62	19.062,33
Organes	16.776,55	10.439,36
- jetons de présence	2.460,00	2.190,00
- remboursement mandats sociaux	12.981,25	7.695,56
- frais de route	1.335,30	553,80
Frais de bureau	13.487,06	11.915,06
Frais postaux et de télécommunication	228.489,36	278.074,66
Frais d'information et publication	28.945,14	17.598,32
Frais expertises, contrôle et instruction	148.302,09	137.061,24
- contrôle assurés	43.983,70	53.432,77
- expertises médicales	90.886,49	71.113,60
- frais d'experts et études	13.431,90	12.514,87
Contentieux	104.992,42	39.801,75
Dépenses diverses	12.539,09	15.435,68
- frais de représentation	1.200,00	1.992,10
- frais de banque	11.098,32	13.393,58
- divers	240,77	50,00
	567.796,33	529.388,40

604 Frais généraux

	2016	2017
Prévention	1.111.590,36	1.240.011,84
- formation	712.381,93	798.186,47
- surveillance entreprises, publications, brochures	64.879,68	62.940,89
- campagnes de sécurité, expositions et congrès	263.935,78	289.600,36
- cotisations à des organismes internationaux	60.637,00	84.123,45
- achat matériel didactique	9.755,97	5.160,67
Frais généraux divers	7.403,20	4.305,16
	1.118.993,56	1.244.317,00

605 Frais d'acquisition

	2016	2017
Acquisitions machines de bureau	0,00	10.725,11
Véhicule automoteur	18.264,55	0,00
Mobilier de bureau	11.892,23	6.403,64
	30.156,78	17.128,75

606 Participation aux frais d'administration d'autres ISS

	2016	2017
Participation aux frais d'administration d'autres ISS	1.440.916,58	1.390.375,37
	1.440.916,58	1.390.375,37

Conformément au règlement grand-ducal du 17 décembre 2010 déterminant la procédure de déclaration des accidents et précisant la prise en charge de certaines prestations par l'assurance accident, une indemnité d'agence de 3 % est payée par l'Association d'assurance accident (AAA) pour rémunérer le travail administratif effectué par les services de la Caisse nationale de santé (CNS) (liquidation des prestations en nature de type

maladie, des prestations en nature de type dépendance et des indemnités pécuniaires pour incapacité de travail). Ces 3 %, revenant à 1.390.375,37 € en 2017, sont calculés sur le total des liquidations effectuées par la CNS pour compte de l'AAA, soit sur un total de 46.345.845,67 €.

608 Frais du Centre Commun

	2016	2017
Frais de personnel	1.441.722,87	1.528.824,26
Frais de matériel	503.481,97	489.296,25
Acquisitions nouvelles	124.030,45	62.689,69
	2.069.235,29	2.080.810,20

L'article 31 du règlement grand-ducal modifié du 19 décembre 2008 relatif à la comptabilité et aux budgets des institutions de sécurité sociale dispose: « *Les frais du Centre commun de la sécurité sociale, y compris ceux visés à l'article 30, sont répartis entre les utilisateurs à l'aide de la clé de répartition basée sur les cotisations perçues par le Centre commun pour l'utilisateur, les prestations payées par l'utilisateur et les traitements et salaires payés par l'utilisateur* ».

La participation de l'AAA aux frais du Centre commun de la sécurité sociale (CCSS) s'élève à 5,46 % résultant dans le montant de 2.080.810,20 €.

Prestations en espèces (61)

6110 Indemnités pour incapacités de travail

REGIME GENERAL

Exercice	2012	2013	2014	2015	2016	2017
LFZ	18.825.336,10	19.487.736,04	19.118.071,92	19.857.515,45	18.880.745,88	18.201.709,98
Evo. %	4,47%	3,52%	-1,90%	3,87%	-4,92%	-3,60%
IP	13.512.467,33	13.849.072,03	11.854.994,54	11.670.074,41	9.881.233,94	8.603.777,75
Evo. %	23,70%	2,49%	-14,40%	-1,56%	-15,33%	-12,93%
AD	519.576,06	619.851,41	654.518,13	622.922,63	826.264,65	920.625,25
Evo. %	0,79%	19,30%	5,59%	-4,83%	32,64%	11,42%
Total	32.857.379,49	33.956.659,48	31.627.584,59	32.150.512,49	29.588.244,47	27.726.112,98

Le montant de 18.201.709,98 € représente le remboursement aux employeurs des salaires avancés dans le cadre de la Mutualité des employeurs pendant les 13 premières semaines consécutives à des accidents du travail (LFZ).

Le montant de 8.603.777,75 € représente les indemnités pécuniaires (IP) payées aux assurés après la 13^e semaine d'incapacité de travail tandis que le montant de 920.625,25 € représente celles payées dans le cadre de l'assurance dépendance et décomptées séparément par la CNS (AD). Les deux paiements sont opérés par la CNS pour compte de l'AAA et rémunérés par 3% de frais d'agence.

Les dépenses pour IP comprennent la part assuré des charges sociales et fiscales alors que les charges patronales sont comptabilisées sous le compte « 63 – Transferts entre ISS ».

REGIMES SPECIAUX

Exercice	2012	2013	2014	2015	2016	2017
IP	220.507,23	190.139,25	67.714,64	30.240,33	9.653,07	12.245,32
Evo. %	169,41%	-13,77%	-64,39%	-55,34%	-68,08%	26,85%
AD	59.582,89	55.623,74	64.787,79	66.298,05	68.255,09	69.508,89
Evo. %	--	-6,64%	16,48%	2,33%	2,95%	1,84%
Total	280.090,12	245.762,99	132.502,43	96.538,38	77.908,16	81.754,21

Seulement certaines des personnes assurées en vertu des régimes spéciaux ont effectivement droit à des indemnités pécuniaires. Le montant de ces dernières pour les régimes spéciaux ne varie donc pas seulement en fonction du nombre et de la gravité des accidents, mais dépend également de la distribution des accidents sur les différents régimes spéciaux.

6111 Rentes

REGIME GENERAL

Exercice	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Ancienne législation						
Rentes viagères	75.655.619,26	76.841.361,00	77.483.243,83	75.876.156,79	74.869.186,78	75.409.815,58
Evo. %	3,98%	1,57%	0,84%	-2,07%	-1,33%	0,72%
Rentes de survie	15.989.087,24	15.988.647,34	15.827.607,31	15.254.882,94	14.677.816,92	14.566.867,46
Evo. %	0,73%	0,00%	-1,01%	-3,62%	-3,78%	-0,76%
Rentes transitoires	4.502.996,11	3.121.124,23	1.971.109,94	1.264.569,19	797.658,41	620.261,50
Evo. %	-19,38%	-30,69%	-36,85%	-35,84%	-36,92%	-22,24%
Paiements uniques	5.050.532,25	2.682.737,67	1.782.086,23	1.558.660,34	695.785,89	904.830,24
Evo. %	-30,23%	-46,88%	-33,57%	-12,54%	-55,36%	30,04%
Total	101.198.234,86	98.633.870,24	97.064.047,31	93.954.269,26	91.040.448,00	91.501.774,78
Evo. %	-0,25%	-2,53%	-1,59%	-3,20%	-3,10%	0,51%
Nouvelle législation						
Rentes complètes	4.037.737,80	6.184.981,98	7.151.363,03	8.534.541,20	7.828.959,69	7.397.233,92
Evo. %			15,62%	19,34%	-8,27%	-5,51%
Rentes partielles	--	13.936,78	14.780,44	170.921,43	72.004,96	168.372,99
Evo. %			6,05%	1056,40%	-57,87%	133,84%
Rentes d'attente	491.544,48	1.753.012,02	4.454.657,25	6.052.020,83	7.728.847,19	9.644.558,68
Evo. %			154,11%	35,86%	27,71%	24,79%
Rentes de survie	103.559,16	230.558,96	375.163,70	447.633,14	542.761,30	835.420,37
Evo. %			62,72%	19,32%	21,25%	53,92%
Total	4.632.841,44	8.182.489,74	11.995.964,42	15.205.116,60	16.172.573,14	18.045.585,96
Evo. %				26,75%	6,36%	11,58%
Total Rentes	105.831.076,30	106.816.359,98	109.060.011,73	109.159.385,86	107.213.021,14	109.547.360,74
Evo. %	3,11%	0,93%	2,10%	0,09%	-1,78%	2,18%

Le total des rentes de l'ancienne et de la nouvelle législation tient compte de l'évolution des paramètres sociaux. Le montant des rentes transitoires continue à diminuer suite à la consolidation des anciennes affaires. Au total, les rentes de l'ancienne législation ont enregistré une augmentation de 0,51% par rapport à 2016. Cette augmentation est surtout due au réajustement des rentes viagères et à l'augmentation des paiements uniques.

La transition entre les anciennes et les nouvelles prestations de l'AAA se poursuit au cours de l'année 2017. L'impact des premières reste important sur les dépenses alors que l'impact des dernières ne se fait sentir que progressivement.

Le total des rentes de la nouvelle législation comprend la part assurée des charges sociales et fiscales alors que les charges patronales sont comptabilisées sous le compte « 63 – *Transferts entre ISS* ».

REGIMES SPECIAUX

Exercice	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Ancienne législation						
Rentes viagères	1.308.160,48	1.349.478,37	1.344.727,27	1.341.546,45	1.320.522,22	1.354.924,23
<i>Evo. %</i>	6,29%	3,16%	-0,35%	-0,24%	-1,57%	2,61%
Rentes de survie	65.793,99	67.438,23	68.694,36	68.694,36	69.036,72	71.413,20
<i>Evo. %</i>	3,46%	2,50%	1,86%	0,00%	0,50%	3,44%
Rentes transitoires	26.314,75	14.736,60	17.232,28	18.413,32	17.896,56	19.041,60
<i>Evo. %</i>	7,14%	-44,00%	16,94%	6,85%	-2,81%	6,40%
Paiements uniques	53.661,23	34.112,06	52.890,18	11.748,14	1.921,68	7.843,91
<i>Evo. %</i>	-54,74%	-36,43%	55,05%	-77,79%	-83,64%	308,18%
Total	1.453.930,45	1.465.765,26	1.483.544,09	1.440.402,27	1.409.377,18	1.453.222,94
<i>Evo. %</i>	1,14%	0,81%	1,21%	-2,91%	-2,15%	3,11%
Nouvelle législation						
Rentes complètes	21.361,41	80.960,22	136.072,58	100.991,29	150.859,71	90.336,63
<i>Evo. %</i>			68,07%	-25,78%	49,38%	-40,12%
Rentes partielles	0,00	2.550,09	2.550,09	0,00	-2.550,09	0,00
<i>Evo. %</i>			0,00%	-100,00%	--	-100,00%
Rentes d'attente	0,00	31.561,78	24.236,58	26.119,89	19.803,12	20.597,52
<i>Evo. %</i>			-23,21%	7,77%	-24,18%	4,01%
Rentes de survie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Evo. %</i>				--	--	--
Total	21.361,41	115.072,09	162.859,25	127.111,18	168.112,74	110.934,15
<i>Evo. %</i>			41,53%	-21,95%	32,26%	-34,01%
Total Rentes	1.475.291,86	1.580.837,35	1.646.403,34	1.567.513,45	1.577.489,92	1.564.157,09
<i>Evo. %</i>	2,63%	7,15%	4,15%	-4,79%	0,64%	-0,85%

Le total des rentes de l'ancienne et de la nouvelle législation tient compte de l'évolution des paramètres sociaux. Au total, les rentes de l'ancienne législation sont en progression de 3,11 % par rapport à 2016.

Le nombre de victimes assurées en vertu des régimes spéciaux et ayant droit à une rente sous la nouvelle législation étant très limité, le montant total de ces rentes varie fortement d'une année à l'autre.

Le total des rentes de la nouvelle législation comprend la part assuré des charges sociales et fiscales alors que les charges patronales sont comptabilisées sous le compte « 63 – Transferts entre ISS ».

6112 Rachats de rentes

REGIME GENERAL

Exercice	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Rachats d'office	13.261.601,79	5.228.952,95	1.713.173,55	559.419,10	306.612,15	146.451,64
Evo %	-34,23%	-60,57%	-67,24%	-67,35%	-45,19%	-52,24%
Nbre	603	255	96	25	23	8
Rachats s/ demande	9.347.906,91	8.756.652,58	7.556.919,53	3.047.026,63	2.940.092,58	2.822.648,23
Evo %	-18,47%	-6,32%	-13,70%	-59,68%	-3,51%	-3,99%
Nbre	225	205	157	66	88	82
Indem. globale veuve	83.337,60	159.089,92	199.650,61	82.586,95	38.181,07	102.520,68
Evo %	27,81%	90,90%	25,50%	-58,63%	-53,77%	168,51%
Nbre	4	3	10	4	2	6
Rachats	22.692.846,30	14.144.695,45	9.469.743,69	3.689.032,68	3.284.885,80	3.071.620,55
Evo %	-28,40%	-37,67%	-33,05%	-61,04%	-10,96%	-6,49%

REGIMES SPECIAUX

Exercice	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Rachats	362.502,25	479.176,38	275.710,01	156.728,58	216.031,27	47.920,92
Evo %	-6,45%	32,19%	-42,46%	-43,15%	37,84%	-77,82%
Nbre	17	18	15	10	8	3

Les rachats de rentes n'étant prévus que par l'ancienne législation, leur valeur continue à diminuer en 2017.

6118 – Autres secours en espèces**61180 Indemnités pour préjudices extrapatrimoniaux****REGIME GENERAL**

Exercice	2014	2015	2016	2017
Préjudice physiologique et d'agrément ≤ 20%	12.218.677,63	8.502.253,96	8.265.110,67	9.946.027,80
Evo. %	38,47%	-30,42%	-2,79%	20,34%
Préjudice physiologique et d'agrément > 20%	994.111,74	1.346.296,90	2.164.774,30	2.721.553,79
Evo. %	98,92%	35,43%	60,79%	25,72%
Douleurs physiques	4.251.781,01	2.817.122,35	3.223.274,83	4.439.071,17
Evo. %	79,26%	-33,74%	14,42%	37,72%
Préjudice esthétique	824.122,04	496.522,77	498.106,12	668.351,62
Evo. %	41,75%	-39,75%	0,32%	34,18%
Total	18.288.692,42	13.162.195,98	14.151.265,92	17.775.004,38
Evo.%	48,96%	-28,03%	7,51%	25,61%

REGIMES SPECIAUX

Exercice	2014	2015	2016	2017
Préjudice physiologique et d'agrément ≤ 20%	339.248,40	220.612,70	164.205,27	164.968,58
Evo. %	80,24%	-34,97%	-25,57%	0,46%
Préjudice physiologique et d'agrément > 20%	24.196,81	19.631,16	23.204,64	34.532,49
Evo. %	928,22%	-18,87%	18,20%	48,82%
Douleurs physiques	124.319,38	76.935,92	68.878,38	94.766,51
Evo. %	127,71%	-38,11%	-10,47%	37,59%
Préjudice esthétique	21.422,71	8.874,63	10.128,29	15.253,24
Evo. %	75,79%	-58,57%	14,13%	50,60%
Total	509.187,30	326.054,41	266.416,58	309.520,82
Evo.%	97,85%	-35,97%	-18,29%	16,18%

Pour les deux régimes, la variation des indemnités pour préjudices physiologique est due aux nombre croissant de cas accordés tandis que la variation des indemnités pour douleurs physiques et pour préjudices esthétiques est due à l'augmentation des montants accordés par cas.

61185 Indemnités dommage moral/survivants

REGIME GENERAL

Exercice	2014	2015	2016	2017
Dommage moral des survivants	1.122.153,74	2.126.276,38	1.701.845,52	2.368.846,34
Evo. %	-31,86%	-89,48%	-19,96%	39,19%

REGIMES SPECIAUX

Exercice	2014	2015	2016	2017
Dommage moral des survivants	0,00	0,00	0,00	0,00
Evo. %				

Le montant des indemnités pour dommage moral des survivants dépend du nombre des accidents mortels et de la situation familiale de la victime.

Prestations en nature (62)

Les prestations en nature sont accordées aux bénéficiaires suivant les conditions et modalités prévues par les dispositions légales, réglementaires, statutaires et conventionnelles applicables en matière d'assurance maladie, sous réserve des règles particulières fixées par le comité directeur de l'AAA en vue d'assurer le principe de la prise en charge intégrale des prestations en nature par l'assurance accident.

REGIME GENERAL

Exercice	2012	2013	2014	2015	2016	2017
AAA Dégâts mat.	2.038.971,63	1.823.078,51	1.381.197,05	1.373.175,27	1.764.209,92	1.613.872,48
Evo. %	-7,14%	-10,59%	-24,24%	-0,58%	28,48%	-8,52%
AAA Soins	379.540,77	290.119,38	308.381,64	351.068,34	411.357,22	386.625,72
Evo. %	1,44%	-23,56%	6,29%	13,84%	17,17%	-6,01%
CNS Prest. lux.	23.008.737,58	24.454.231,10	30.384.566,08	26.722.796,84	22.420.236,05	24.583.593,41
Evo. %	-2,55%	6,28%	24,25%	-12,05%	-16,10%	9,65%
CNS Prest. étrang.	3.009.777,55	11.224.994,15	6.899.111,76	8.381.599,20	7.122.489,82	6.008.950,52
Evo. %	-38,19%	272,95%	-38,54%	21,49%	-15,02%	-15,63%
CNS Ass. Dépend.	1.174.878,58	1.481.445,50	1.710.070,37	2.095.439,58	1.910.455,01	1.778.643,79
Total	29.611.906,11	39.273.868,64	40.683.326,90	38.924.079,23	33.628.748,02	34.371.685,92
Evo %	-8,39%	32,63%	3,59%	-4,32%	-13,60%	2,21%

Les prestations luxembourgeoises liquidées en 2017 par la CNS pour compte de l'AAA englobent un rattrapage de décomptes hospitaliers des années 2000 à 2016. Au niveau des prestations étrangères une régression peut être constatée de 2014 à 2017 par rapport à 2013. En effet, les liquidations de 2013 tenaient compte de décomptes étrangers de l'année 2012.

REGIMES SPECIAUX

Exercice	2012	2013	2014	2015	2016	2017
AAA						
Dégâts mat.	51.302,21	44.815,89	40.889,30	33.786,51	28.965,46	44.712,71
Evo. %	71,24%	-12,64%	-8,76%	-17,37%	-14,27%	54,37%
AAA						
Soins	45.826,09	20.947,11	14.491,30	22.121,91	33.356,75	17.888,37
Evo. %	30,43%	-54,29%	-30,82%	52,66%	50,79%	-46,37%
CNS						
Prestations	3.589.328,04	3.414.724,85	3.589.902,50	3.565.762,75	3.358.026,80	3.785.540,94
Evo. %	6,55%	-4,86%	5,13%	-0,67%	-5,83%	12,73%
CNS						
Ass. Dépend.	-	20.652,58	19.078,64	44.871,48	33.200,35	90.671,46
Total	3.686.456,34	3.501.140,43	3.664.361,74	3.666.542,65	3.453.549,36	3.938.813,48
Evo %	7,35%	-5,03%	5,28%	0,06%	-5,81%	14,05%

Transferts entre ISS (63)

Ce compte, pour un montant de 2.767.475,53 € (régime général), représente la part de l'AAA dans les cotisations (assurances maladie, dépendance et pension) dues sur les indemnités pécuniaires ainsi que sur les rentes tombant sous la nouvelle législation.

Pour les régimes spéciaux ce montant s'élève à 14.162,69 €.

Décharges et restitutions de cotisations (64)

Exercice	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Cotisations	202.006.100,12	200.746.042,02	210.500.918,16	217.479.747,79	205.178.636,37	219.624.132,04
Décharges	1.455.774,52	1.278.655,61	1.333.582,94	98.151,77	180.474,77	146.926,43
Rapport	0,72%	0,64%	0,63%	0,05%	0,09%	0,07%

Une grande partie des décharges, soit 130.334,12 € concerne des décharges sur cotisations irrécouvrables (auprès des assurés et des employeurs). Ce poste, géré exclusivement par le CCSS, peut subir de fortes fluctuations d'une année à l'autre parce qu'il englobe principalement la liquidation de faillites clôturées et d'entreprises parties à l'étranger sans régler leur solde dû auprès du CCSS. Depuis 2015 le CCSS ne décharge plus, comme dans le passé, les cotisations en souffrance 1 année après leur échéance mais seulement après 5 ans, suite à la fin de la période de prescription. Ce changement de procédure fait diminuer le montant des décharges par le CCSS en 2017 (et durant les 2 prochaines années) et par conséquent les charges de l'AAA y relatives.

Le solde provient de décharges accordées sur des prestations trop payées non récupérables auprès des assurés (16.592,31 €).

Intérêts débiteurs (66)

Les intérêts débiteurs sur compte courant sont dus au changement de la politique interne de la Banque de Luxembourg, qui a appliqué des intérêts débiteurs sur les comptes courants avec une faible activité.

L'AAA a entrepris les démarches nécessaires pour clôturer le compte au 07.12.2017.

Recours contre tiers (68)

Ces frais représentent la quote-part de l'Etat dans la récupération des prestations des régimes spéciaux auprès de tiers responsables.

680 Recours contre tiers responsables

	2016	2017
Scolaires Art.91 al.1+2	696.866,24	519.633,78
Actions de secours et de sauvetage Art.91 al.4	415,60	762,60
Pompiers volontaires Art.91 al.4	1.451,72	0,00
Mesures de mise au travail Art.91 al.5	17.139,24	75.709,87
Activités bénévoles Art.91 al.9	3.802,97	331,70
Mandataires publics Art.91 al.8	12.135,61	27.437,29
Accident de trajet CMSS/AD Art.91 al.10	0,00	0,00
	731.811,38	623.875,24

Dépenses diverses (69)

L'AAA s'est efforcé de réconcilier les soldes des prestations en espèces antérieures à 2016. Cette réconciliation a été approuvée par l'IGSS. Le montant de 4.465,44 € a été redressé.

A ce montant s'ajoutent des intérêts de retard pour un montant de 28,80 €.

Dotations sur réserves et sur reports à nouveaux (81)

L'article 148 du livre II du Code de la sécurité dispose : « *Pour faire face aux charges globales du régime général, l'Association d'assurance accident applique le système de la répartition des charges avec constitution d'une réserve qui ne peut être inférieure au montant des dépenses courantes de l'avant-dernier exercice* ».

Réserve minimale pour 2017 : **220.855.490,66 €**

Réserve constituée au 01.01.2017	306.095.531,42
Dotation de l'exercice pour équilibrer le compte de résultat	19.148.172,60
Réserve au 31.12.2017	325.243.704,02

TABLEAU DETAILLANT LES DEPENSES LIEES AUX PRESTATIONS
DES REGIMES SPECIAUX

Exercice	2016	2017
- Scolaires, périscolaires, universitaires	3.866.997,84	3.630.161,42
- Cours et examens organisés par l'Etat	173.849,48	217.957,21
- Pompiers volontaires	229.088,70	233.549,61
- Actions de secours et de sauvetage	251.310,35	82.635,36
- Mesures de mise au travail	652.668,41	510.359,10
- Mesures pénales	85,70	7.677,71
- Mandataires publics	63.499,13	49.503,29
- Activités à titre bénévole	8.568,60	30.789,39
- Accident de trajet CMSS/AD	91,00	0,00
- Représentants à l'étranger	2.047,74	287,08
- Formation personnes handicapées	273.071,11	127.977,09
- Travaux en régie (anc. art. 90 CSS)	70.117,23	70.944,72
Total	5.591.395,29	4.961.841,98

V. COMMENTAIRES DES RECETTES

Cotisations (70)

Année	Indice moyen	Assiette	Cotisations	Taux de cot. moyen
2005	640,24	10.400.775.328	174.501.511	1,70%
2006	653,52	11.159.906.690	162.158.773	1,45%
2007	668,46	12.144.721.866	176.027.992	1,45%
2008	682,39	13.140.446.582	175.893.833	1,35%
2009	699,44	13.584.011.815	166.427.231	1,25%
2010	706,68	14.089.854.650	173.852.227	1,20%
2011	724,34	16.451.904.288	189.705.286	1,15% *
2012	742,44	17.282.688.936	202.006.100	1,15% *
2013	761,00	17.904.813.769	200.746.042	1,10% *
2014	775,17	18.739.423.486	210.500.918	1,10% *
2015	775,17	19.343.037.509	217.479.748	1,10% *
2016	775,17	20.073.262.965	205.178.636	1,00% *
2017	794,54	21.474.120.005	219.624.132	1,00% *

* Taux de cotisation unique depuis 2011

Le montant de 219.624.132,04 € correspond au montant des cotisations effectivement calculées pendant l'exercice 2017 sur base d'un taux de cotisation unique de 1,00 % de l'assiette cotisable retenu lors de l'élaboration du budget de 2017.

Participation de tiers (72)

L'Etat prend entièrement à sa charge les frais de gestion (378.946,88 €) ainsi que les prestations (5.856.599,16 €) relatifs aux divers régimes spéciaux.

Produits divers de Tiers (76)

760 Recours contre tiers responsables

	2016	2017
Régime général	7.644.123,63	8.509.452,29
Scolaires, périscolaires, universitaires	665.439,88	518.701,19
Pompiers volontaires	1.451,72	0,00
Actions de secours et de sauvetage	415,60	762,60
Activités bénévoles	3.802,97	331,70
Mandataires publics	12.135,61	27.437,29
Mesures de mise au travail	16.943,10	75.709,87
Intérêts	480.473,21	435.796,74
	8.824.785,72	9.568.191,68

761 Intérêts de retard sur cotisations

Il s'agit des intérêts de retard sur cotisations calculées par le CCSS, soit 138.598,96 €.

762 Amendes d'ordre

Il s'agit des amendes infligées par le CCSS et l'AAA aux entreprises en 2016 et 2017 pour un total de 35.201,35 €.

764 Transferts internationaux

Cette recette de 169.067,94 € représente la prise en charge par d'autres Etats membres de l'Union Européenne (UE) de prestations avancées pour leur compte par l'AAA.

765 Retenue pour pensions

L'organisme prélève 8 %, soit un montant de 473.192,50 € sur les traitements de son personnel bénéficiant du régime de pension des fonctionnaires.

766 Remboursements sur pensions et rentes

L'ancien article 111 du CSS stipule : « A la demande du bénéficiaire de rente, l'association d'assurance peut prendre en charge les frais de traitement, de séjour et d'entretien dans une institution spécialisée au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Dans ce cas, les trois quarts de la rente sont suspendus. Celle-ci peut également être remplacée par des rentes de survie déterminées conformément aux articles 101 à 105bis, si le bénéficiaire de rente a des membres de famille à sa charge. ».

La retenue sur rentes se chiffrant à 26.593,18 € est imputée sur ce poste.

Produits financiers (77)

771 Revenus sur comptes et dépôts

	2016	2017
7712 Revenus sur comptes courants	83,82	207,45
7712 Revenus sur placements CASS	7.503,91	313,15
7713 Revenus sur dépôts	304.904,58	409.544,44
	312.492,31	410.065,04

Les revenus sur placements à court terme dépendent d'une part des taux d'intérêts offerts sur le marché des capitaux et d'autre part des capitaux disponibles. Le taux moyen accordé à l'AAA en 2017 se chiffre à 0,1495 %.

772 Revenus sur prêts

Le montant de 1.910,39 € correspond aux revenus sur 2 prêts accordés aux assurés.

Recettes diverses (79)

Sont imputées sur ce compte des recettes qui, d'après le plan comptable uniforme des institutions de la sécurité sociale, ne peuvent être imputées à un autre compte.

Il s'agit d'une part de trois faillites pour un montant global de 31.621,85 €, d'une différence de 36,56 sur le calcul des cotisations du CCSS pour l'année 2016, de cotisations non-remboursables concernant l'année de 2011 pour un montant de 1.223,41 € et d'autre part d'un redressement des soldes antérieurs à 2016 concernant des prestations en espèces pour un montant de 174.067,05 €.

Sur ce compte figure d'autre part le montant de 16.567,30 € provenant des décharges sur des prestations trop payées non récupérables auprès des assurés déjà mentionnées sub « 64 – Décharges et restitutions de cotisations ».

VI. BILAN DE CLÔTURE AU 31.12.2017

Actif

BILAN AU 31 DECEMBRE 2017			
ACTIF	2016	2017	Variation %
2 Comptes d'actifs immobilisés			
23 Immobilisations financières			
236 Prêts et créances immobilisées			
23611 Entreprises privées	0,00	0,00	--
23615 Prêts hypothécaires en voie d'amortissement	182.447,59	171.522,66	-6,0%
TOTAL CLASSE 2	182.447,59	171.522,66	-6,0%
4 Comptes de tiers (Débiteurs)			
40 Créances envers tiers			
401 Créances liées aux opérations	171.850,81	294.247,59	71,2%
41 Créances envers des organismes liés			
411 Institutions de sécurité sociale			
4114 Cotisations	38.107.989,90	42.072.040,52	10,4%
4115 Intérêts	7.503,91	313,15	-95,8%
4192 Régl. CE et conventions	7.312,20	156.625,67	2042,0%
42 Autres créances			
422 Créances liées aux immobilisations	0,00	0,00	--
428 Autres créances			
428092 Tiers responsables	887.036,62	903.400,66	1,8%
428099 Autres débiteurs divers	30.523,32	21,18	-99,9%
43 Créances envers l'Etat et les collectivités publiques			
433 Etat débiteur			
4332 Etat débiteur prestations	482.190,65	574.486,76	19,1%
Total créances	39.694.407,41	44.001.135,53	10,8%
48 Comptes de régularisation			
481 Charges payées d'avance			
4810 Régul. Déb. / Frais d'administration	534.980,36	582.340,09	8,9%
4812 Régul. Déb. / Prestations payées d'avance	8.809.322,59	8.753.456,55	-0,6%
4814 Régul. Déb. / Cotisations	20.213.653,92	21.503.082,35	6,4%
4818 Régul. Déb. / Solde CCSS	13.051.644,22	14.148.366,97	8,4%
Total comptes de régularisation	42.609.601,09	44.987.245,96	5,6%
TOTAL CLASSE 4	82.304.008,50	88.988.381,49	8,1%
5 Comptes financiers			
50 Valeurs mobilières			
508 Autres valeurs mobilières	122.707,29	122.707,29	0,0%
51 Avoirs en banques, en compte chèques postaux et caisse			
512 Comptes courants	106.098.079,23	42.456.283,32	-60,0%
513 Comptes à terme	160.000.000,00	240.000.000,00	50,0%
514 Chèques postaux	38.231,55	51.545,11	34,8%
59 Intérêts courus			
591 Intérêts sur avoirs bancaires	59.833,33	140.822,22	135,4%
TOTAL CLASSE 5	266.318.851,40	282.771.357,94	6,2%
TOTAL ACTIF	348.805.307,49	371.931.262,09	6,6%

Montants en euros

BILAN AU 31 DECEMBRE 2017

PASSIF	2016	2017	Variation %
1 Comptes de capitaux, provisions et dettes financières			
13 Réserves			
131 Réserve légale	306.095.531,42	325.243.704,02	6,3%
TOTAL CLASSE 1	306.095.531,42	325.243.704,02	6,3%
4 Comptes de tiers (Créditeurs)			
44 Dettes envers tiers			
441 Dettes sur achats et prestations			
4411 Fournisseurs	8.826,00	0,00	-100,0%
4412 Prestations			
44121 Prestations en espèces	0,00	17.699,56	--
45 Dettes envers des organismes liés			
451 Dettes envers ISS (Créditeurs)			
4510 Frais d'administration	3.620.085,80	3.593.167,56	-0,7%
4511 Acomptes	20.213.653,92	21.503.082,35	6,4%
4512 Prestations			
45120 Prestations en espèces - MDE	2.940.418,40	3.276.586,74	11,4%
45121 Prestations en espèces - autres	1.004.972,23	1.900.891,23	89,1%
45125 Prestations en nature	13.077.255,19	14.560.310,47	11,3%
4514 Cotisations	0,00	756.173,45	--
46 Dettes fiscales et dettes envers l'Etat			
461 Dettes fiscales	4.283,62	27.618,38	544,7%
463 Etat créateur	1.373.650,61	623.875,24	-54,6%
47 Autres dettes			
471 Autres dettes	132.377,02	9.851,65	-92,6%
Total comptes de tiers	42.375.522,79	46.269.256,63	9,2%
48 Comptes de régularisation			
482 Produits perçus d'avance			
4820 Régul. Créd. / Frais d'administration	331.799,68	414.851,44	25,0%
4823 Régul. Créd. / Fournisseur frais d'adm.	60,00	0,00	-100,0%
4829 Régul. Créd. / Produits perçus d'avance	2.393,60	3.450,00	44,1%
Total compte de régularisation	334.253,28	418.301,44	25,1%
TOTAL CLASSE 4	42.709.776,07	46.687.558,07	9,3%
TOTAL PASSIF	348.805.307,49	371.931.262,09	6,6%

Montants en euros

VII. COMMENTAIRE DE L'ACTIF

2 COMPTES D'ACTIFS IMMOBILISES

23 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

23615 Prêts hypothécaires en voie d'amortissement

Les prêts hypothécaires en voie d'amortissement aux assurés sont au nombre de 2.

4 COMPTES DE TIERS (Débiteurs)

40 CRÉANCES ENVERS TIERS

401 Créances liées aux opérations

Ce compte enregistre les prestations indûment touchées par les assurés et à récupérer ou à compenser avec des prestations ultérieures pour un total de 294.247,59 €.

41 CRÉANCES ENVERS DES ORGANISMES LIÉS

4114 Cotisations

Les « Cotisations à percevoir par le CCSS » se chiffrent au 31 décembre 2017 à la somme de 42.072.040,52 €. Rappelons que les cotisations sont calculées sur les salaires déclarés et partant demandées avec un décalage temporel de deux mois.

4115 Intérêts

Il s'agit d'intérêts sur cotisations perçus et non encore répartis par le CCSS pour un montant de 313,15 €.

4192 Règl. CE et conventions

Il s'agit d'un montant débiteur de 156.625,67 € qui représente un avoir en relation avec des prestations avancées pour le compte d'autres Etats membres de l'UE dans le cadre des règlements CE 883/2004 et 987/2009 ou d'autres conventions. Ce montant dépend des délais de remboursement irréguliers des institutions étrangères.

La variation entre 2016 et 2017 est attribuée à la nouvelle prescription comptable appliquée en 2017, qui prévoit la comptabilisation de la créance constatée d'avance.

42 AUTRES CREANCES

428092 Tiers responsables

Cette rubrique représente le montant des prestations non encore récupérées auprès de tiers responsables, soit 903.400,66 €.

428099 Autres débiteurs divers

Il s'agit d'un montant concernant la conservation d'une hypothèque pour un prêt accordé à un assuré, avancé par l'AAA puis refacturé et soldé en 2018.

43 CREANCES ENVERS L'ETAT ET LES COLLECTIVITES PUBLIQUES

Le compte enregistre le solde de la créance de l'Etat et des collectivités publiques sur les prestations et frais d'administration des régimes spéciaux (295.635,83 €), ainsi que du régime spécial des pompiers (252.910,21 €) et les prestations de l'Office des dommages de guerre avancées par l'AAA (25.940,72 €).

48 COMPTES DE REGULARISATION

4810 Régularisation débiteur / Frais d'administration

Il s'agit du remboursement des frais de personnel pour janvier 2018 payés par le CCSS pour compte de l'AAA (582.340,09 €).

4812 Régularisation débiteur / Prestations payées d'avance

Ce compte enregistre les rentes payées d'avance pour le mois de janvier 2018 soit 8.753.456,55 €.

4814 Régularisation débiteur / Cotisations

Le montant de 21.503.082,35 € représente l'acompte sur les cotisations du mois de janvier 2018, demandé par le CCSS ensemble avec les cotisations de décembre 2017. La contrepartie du compte figure au passif sous le compte « 4511 Acomptes ».

4818 – Régularisation débiteur / Solde CCSS

Il s'agit du décompte de l'exercice 2017 des cotisations (10.853.202,55 €) et amendes (18.577,68 €) du CCSS nous parvenues en janvier 2018. Il s'agit en plus des prestations de la Mutualité des employeurs des mois de novembre et décembre 2017 au montant de 3.276.586,74 € et qui figurent en contrepartie au passif du bilan sous le compte « 4512 - Institutions de sécurité sociale / prestations ». Cette opération de compensation avec le CCSS est nécessaire pour garantir une concordance des comptes entre les différentes ISS.

50 VALEURS MOBILIERES

508 Autres valeurs mobilières

L'AAA a acquis en 1994 4.950 actions d'une valeur nominale de 24,789352 € chacune, soit 122.707,29 €, de la société anonyme « Cruchterhombusch S.A. » constituée avec un capital social de 681.707,19 €.

Cette société a fait construire le Centre de formation pour conducteurs à Colmar-Berg.

513 Comptes à terme

	2016	2017
Banque Internationale à Luxembourg	40.000.000,00	80.000.000,00
Banque Raiffeisen	120.000.000,00	160.000.000,00
	160.000.000,00	240.000.000,00

512 et 514 Comptes courants et Chèques postaux

	2016	2017
Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat	95.983.631,62	21.977.864,46
BGL BNP Paribas	53.308,54	39.235,52
Banque Internationale à Luxembourg	36.182,45	35.531,56
Kredietbank Luxembourg	503,84	0,00
Banque BCP	12.048,91	22.700,51
ING Luxembourg	9.737.440,82	20.184.348,50
Banque de Luxembourg	1.341,25	0,00
Banque Raiffeisen	273.621,80	196.602,77
Compte Chèques postaux	38.231,55	51.545,11
	106.136.310,78	42.507.828,43

591 Intérêts sur avoirs bancaires

Comme précisé dans la lettre circulaire annuelle « Aspects comptables » de l'IGSS, les intérêts courus et non échus sur titres, dépôts, prêts et emprunts doivent être régularisés pro rata temporis à la fin de l'exercice comptable.

Ces intérêts courus se chiffrent à 140.822,22 €.

VIII. COMMENTAIRE DU PASSIF

1 COMPTES DE CAPITAUX, PROVISIONS ET DETTES FINANCIERES

13 RESERVES

131 Réserve légale

L'article 148 de la loi du 12 mai 2010 portant réforme de l'assurance accident dispose : « *Pour faire face aux charges globales du régime général, l'Association d'assurance accident applique le système de la répartition des charges avec constitution d'une réserve qui ne peut être inférieure au montant des dépenses courantes de l'avant-dernier exercice* ».

Pour 2017 la réserve minimale s'élève à 220.855.490,66 €.

4 COMPTES DE TIERS (Créditeurs)

44 DETTES ENVERS DES TIERS

4412 Prestations

Sont enregistrées sous le compte les prestations en espèces comptabilisés en 2017 et payées en 2018 pour un montant de 17.699,56 €.

45 DETTES ENVERS DES ORGANISMES LIES

4510	Frais d'administration avancés par le CCSS	2.202.792,19
	Frais d'administration avancés par la CNS	1.304.591,89
	Frais d'administration avancés par l' AD	85.783,48
4511	Acompte CCSS	21.503.082,35
4512	Avances CCSS pour la Mutualité des employeurs	3.276.586,74
	PE avancés par la CNS	1.900.891,23
	PN avancés par la CNS	13.025.579,83
	PN avancés par l' AD	1.534.730,64
		44.834.038,35

4510 Frais d'administration

Il s'agit d'abord de la participation de l'AAA dans les frais administratifs du Centre commun de la sécurité sociale, dans les frais communs du bâtiment administratif de Hollerich ainsi que dans les frais d'affranchissement pour un montant de 2.202.792,19 €. Ce compte enregistre également les frais d'agence dus à la CNS pour la liquidation des prestations en nature relevant de l'assurance maladie et des indemnités pécuniaires pour le compte de l'AAA (1.304.591,89 €) ainsi que des frais d'agence dus à la CNS pour la liquidation des prestations en nature relevant de l'assurance dépendance (85.783,48 €).

4511 Acomptes

Le montant de 21.503.082,35 € imputé sur ce compte représente l'acompte réclamé pour les cotisations du mois de janvier 2018. La contrepartie figure à l'actif du bilan sous le compte de régularisation: « 4814 – Régularisation débiteur / Cotisations ».

4512 Prestations

Le montant de 3.276.586,74 € représente les prestations de la Mutualité des employeurs de novembre et décembre 2017 et qui figurent en contrepartie au passif du bilan sous le compte « 4818 - régularisation débiteur / solde CCSS ».

Les indemnités pécuniaires avancées par la CNS pour compte de l'AAA se chiffrent à 1.900.891,23 €. Y figurent également les prestations en nature avancées par la CNS pour un montant de 13.025.579,83 € ainsi que celles avancées par l'Assurance dépendance pour un montant de 1.534.730,64 €.

4514 Cotisations

Le montant de 756.173,45 € représente les cotisations sur rentes dues à percevoir par le CCSS au 31.12.2017. Il faut tenir compte que les cotisations sont calculées sur les rentes déclarées et demandées avec un décalage temporel de deux mois.

46 DETTES FISCALES ET DETTES ENVERS L'ETAT

461 Dettes fiscales

Il s'agit des soldes des impôts sur les différentes rentes du mois de décembre 2017 (27.618,38 €) payés en janvier 2018.

463 Etat créancier

Il s'agit de la quote-part à rembourser à l'Etat dans le cadre de la récupération des prestations des régimes spéciaux auprès de tiers responsables (623.875,24 €).

47 AUTRES DETTES

Il s'agit de recettes (9.668,47 €) pour lesquelles la détermination de l'assuré correspondant n'est pas possible, ainsi qu'un cas inconnu (50,00 €) et une mainlevée sur une saisie en attente de règlement (133,18 €).

48 COMPTES DE REGULARISATION – PRODUITS PERÇUS D'AVANCE

4820 Régularisation créditeur / Frais d'administration

Sont enregistrées sous ce compte toutes les charges qui se rapportent à l'exercice 2017 et dont les factures n'ont été présentées qu'au cours de l'exercice 2018 et avant la clôture provisoire de 2017 pour un montant de 414.851,44 €.

4829 Régularisation créditeur / Produits perçus d'avance

Il s'agit des abonnements « M-Pass » du Verkéiersverbond pour un montant de 3.450,00 € encaissés d'avance auprès des agents de l'AAA.

IX. EVOLUTION DU COMPTE DE RÉSULTAT

EVOLUTION DU COMPTE DE RESULTAT DES EXERCICES 2011 - 2017							
<u>CHARGES</u>	RESULTAT	RESULTAT	RESULTAT	RESULTAT	RESULTAT	RESULTAT	RESULTAT
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
6 Comptes de charges							
60 Frais d'administration	9.652.602,75	10.216.808,85	11.227.138,00	11.578.869,53	12.141.622,85	12.727.455,85	13.398.108,03
61 Prestations en espèces	165.904.895,90	169.538.285,61	171.449.903,89	172.132.227,15	162.439.450,56	158.077.108,78	162.492.298,03
611 Prestations en espèces - régime général	163.991.043,23	167.176.179,95	168.842.623,68	169.568.424,07	160.292.615,74	155.939.262,85	160.488.944,99
611 Prestations en espèces - régimes spéciaux	1.913.852,67	2.362.105,66	2.607.280,21	2.563.803,08	2.146.834,82	2.137.845,93	2.003.353,04
62 Prestations en nature	36.079.924,22	33.298.362,45	42.775.009,07	44.347.688,64	42.590.621,88	37.082.297,38	38.310.499,40
621 Prestations en nature - régime général	32.645.915,03	29.611.906,11	39.273.868,64	40.683.326,90	38.924.079,23	33.628.748,02	34.371.685,92
621 Prestations en nature - régimes spéciaux	3.434.009,19	3.686.456,34	3.501.140,43	3.664.361,74	3.666.542,65	3.453.549,36	3.938.813,48
63 Transferts entre ISS	1.280.628,14	1.932.278,49	2.344.993,45	2.414.056,16	3.000.829,18	2.711.394,22	2.781.638,22
64 Décharges et restitutions de cotisations	1.434.518,14	1.455.774,52	1.278.655,61	1.333.582,94	98.151,77	180.474,77	146.926,43
66 Intérêts débiteurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3,10
68 Recours contre tiers	201.991,48	182.896,56	372.697,87	261.745,06	450.704,71	731.811,38	623.875,24
69 Dépenses diverses	90.889,27	0,08	0,11	0,00	134.109,71	241.730,48	4.494,24
TOTAL CHARGES COURANTES	214.645.449,90	216.624.406,56	229.448.398,00	232.068.169,48	220.855.490,66	211.752.272,86	217.757.842,69
<u>PRODUITS</u>							
7 Comptes de produits							
70 Cotisations	189.705.285,56	202.006.100,12	200.746.042,02	210.500.918,16	217.479.747,79	205.178.636,37	219.624.132,04
72 Participations de tiers	22.377.045,84	23.467.746,91	7.018.451,91	6.686.619,32	6.220.589,76	5.949.857,55	6.235.546,04
720 Participation frais (Etat)	264.720,38	293.307,21	349.825,05	346.843,32	381.242,82	330.229,65	378.946,88
721 Participation prestations (Etat)	22.112.325,46	23.174.439,70	6.668.626,86	6.339.776,00	5.839.346,94	5.619.627,90	5.856.599,16
73 Transferts entre ISS	0,00	0,00	1.565,69	2.921,68	656,18	378,89	0,00
76 Produits divers de tiers	9.504.617,68	7.606.808,65	10.679.870,34	9.140.678,14	8.898.290,16	9.584.988,55	10.410.845,61
760 Recours contre tiers responsables	8.766.532,42	6.791.052,56	9.843.087,11	8.195.985,81	7.927.960,28	8.824.785,72	9.568.191,68
761 Intérêts de retard sur cotisations	150.357,48	186.374,00	153.857,11	148.697,57	149.557,39	172.436,39	138.598,96
762 Amendes d'ordre	16.075,85	32.809,77	35.608,33	32.750,00	59.573,26	45.375,27	35.201,35
764 Transferts internationaux	134.795,50	143.193,83	175.302,31	287.677,68	266.235,05	74.973,03	169.067,94
765 Retenue pour pensions	413.112,09	428.832,85	446.856,40	449.992,32	469.378,80	441.642,21	473.192,50
766 Remboursements sur pensions et rentes	23.744,34	24.545,64	25.159,08	25.574,76	25.585,38	25.775,93	26.593,18
77 Produits financiers	3.148.808,48	1.932.412,90	606.324,05	838.778,01	799.187,00	314.547,24	411.975,43
79 Recettes diverses	13.685,95	19.017,80	3.797,80	17.504,92	258.441,06	16.024,28	223.516,17
TOTAL PRODUITS COURANTS	224.749.443,51	235.032.086,38	219.056.051,81	227.187.420,23	233.656.911,95	221.044.432,88	236.906.015,29